



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 15 mai 2025**

**RAPPORT N° 10/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit-cadre d'investissement de
CHF 1'073'000.— pour les années scolaires
2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier
et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des
structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures
sportives de la Veyre et de l'administration du Service de
la famille, de l'éducation et du sport**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 10/2025** intitulé « **Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport** », déposé à la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 s'est réunie le **lundi 7 avril 2025 à 18h00, en salle du Conseil communal.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente rapportrice :

PLR	Mme	Sarah Tobler
-----	-----	--------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
PS	M.	Serge Ansermet	X		
UDC	Mme	Yvette Bonjour	X		
PLR	M.	Pedro Da Silva Teixeira	X		
da.	Mme	Sandra Jamet		X	
da.	Mme	Elodie Lopez	X		
PS	M.	Julien Rilliet	X		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	X		
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	X		
Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz	X		
EAV					

Suppléant-e-s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
da.	M.	Jérémie André	X		

La Municipalité était représentée par :

- Mme Laurie Willommet, Municipale, laurie.willommet@vevey.ch

Le service était représenté par :

- Madame Manon Fawer, cheffe de service, manon.fawer@vevey.ch
- Monsieur Piotr Wiacek, responsable du secteur sport, piotr.wiacek@vevey.ch

1. INTRODUCTION

La Municipale présente succinctement le préavis. Elle indique par ailleurs que sur demande de la Commission des finances, des amendements techniques ont été apportés, soit de séparer les conclusions par domaine. Lesdits amendements seront discutés plus avant.

Il s'agit du deuxième crédit-cadre d'investissement pour le service. Les éléments concernés étant plutôt des investissements, ils ont été sortis du budget.

La Cheffe de service précise que la catégorisation de ces dépenses en « investissement » est due au système MCH2 et cela permet de faire des amortissements.

Elle indique que le préavis est particulièrement conséquent financièrement, notamment parce qu'il inclut le renouvellement d'infrastructures sportives sur les terrains de La Veyre.

Eu égard à la partie « scolaire » des investissements, la Cheffe de service précise que l'ensemble des éléments a été établi en étroite collaboration avec les différents intervenants. L'aménagement de classes spéciales (TSA) tout comme celles dites flexibles est particulièrement onéreux. Un concept qui fonctionne a déjà été mis en place au collège de la Veveyse pour une classe TSA - aménagement du couloir avec des espaces spécifiques (petite alvéole permettant de s'isoler), espaces de travail individualisé. Ces aménagements coûteux apportent une réelle plus-value et permettent généralement aux élèves de réussir leur scolarité obligatoire.

Pour les autres éléments de mobilier (locaux PPLS, pré- et parascolaire), il s'agit de remplacement de mobiliers particulièrement vétustes.

Mme Fawer indique encore que le logiciel KIBE permet une meilleure organisation des contacts entre les collaborateurs et les parents dans le cadre des accueil pré- et parascolaire. Cet outil apparaît aujourd'hui indispensable.

Enfin, elle relève que le projet de parcours sportif urbain vise principalement à utiliser du mobilier de la ville pour en faire des étapes sportives. Les places de jeux pourraient également être intégrées. Une signalétique spécifique est prévue.

La Cheffe de service conclut sa présentation en indiquant que les investissements sont conséquents. Elle relève que le service met un accent particulier sur la provenance du mobilier et des matériaux ainsi que sur le recyclage.

M. Wiacek indique, pour les terrains de La Veyre, qu'il avait été décidé d'en construire deux synthétiques 2008-2009. Toutefois, et suite aux oppositions, un seul terrain synthétique a pu être construit et un demi-terrain « naturel » est demeuré. Le terrain synthétique a été remplacé en 2019 mais pas l'infrastructure d'éclairage. Celui-ci commence à être vétuste et pourrait ne plus fonctionner du jour au lendemain. Son remplacement devient donc très urgent. Quant au demi-terrain en gazon naturel, l'éclairage est encore plus vétuste et seuls deux spots fonctionnent encore. L'arrosage y est effectué manuellement par le personnel communal et nécessite un travail important lors de périodes de canicule. Son automatisation permettrait de s'assurer que toutes les zones soient arrosées de manière uniforme. Enfin, le grillage n'est plus adapté du côté du but principal (hauteur et stabilité). Il doit être porté à quatre mètres avec un filet de deux mètres en sus comme le reste du pourtour de l'installation.

2. DISCUSSION

Point 4. F. : *Un.e commissaire se demande s'il y a un risque que le logiciel informatique KIBE doive faire l'objet d'un investissement similaire tous les 5 ans.*

Le service indique espérer ne pas devoir procéder à un tel investissement à intervalle régulier mais qu'il s'agit d'une possibilité. Actuellement, il n'y a pas d'autres réelles alternatives sur

le marché. Le service mettra tout en œuvre pour éviter un investissement similaire tous les 5 ans.

Point 4. H. : *Un-e commissaire s'interroge quant au parcours sportif urbain et si ce projet peut réellement être considéré comme un investissement, avec possibilité d'amortissement, ou si cette dépense ne devrait pas plutôt s'inscrire dans le budget.*

Mme Fawer précise que du mobilier urbain existant sera utilisé mais que des éléments devront être modifiés. Des bancs et autres infrastructures supplémentaires pourraient également être achetés. Elle relève également que la signalétique est très onéreuse et que les CHF 70'000.00 environ prévu pour ce poste pourraient n'être qu'une première étape.

Un-e commissaire demande si une équipe U10 ou U12 peut s'entraîner sur le demi-terrain naturel à La Veyre.

M. Wiacek indique que toutes les équipes peuvent s'entraîner sur ce terrain, y compris la 1^{ère} du Vevey-Sports. Toutefois, seuls les matchs officiels des catégories juniors E peuvent y avoir lieu.

Tableau en annexe : *Un-e commissaire requiert des précisions quant à la ligne « Kratzer – Fresque et préparation » à CHF 15'000.00.*

Mme Fawer indique que la dénomination est peut-être trompeuse. En effet, il s'agit d'un investissement en lien avec la réalisation de la fresque mais qui concerne principalement l'adaptation du portail donnant sur la Rue du Clos qui est très vétuste. Il est nécessaire de remplacer ce portail afin d'apposer la fresque.

Tableau en annexe : *Un-e commissaire souligne qu'il est prévu l'achat de mobilier pour les crèches (Barcarolle et Cèdres) lors même que des rénovations d'importance sont prévues prochainement.*

La Cheffe de service indique qu'il n'est pas possible d'attendre les rénovations prévues entre 2029 et 2030 pour remplacer le mobilier et matériel. Le service fera cependant son possible pour préserver et réutiliser le matériel existant dans les nouvelles structures. Mme Fawer rappelle que le mobilier scolaire et celui des structures d'accueil sont très utilisés et doivent ainsi être régulièrement renouvelés.

Un-e commissaire se demande comment les fournisseurs sont sélectionnés.

Mme Fawer indique que le service met principalement l'accent sur les fournisseurs locaux, à tout le moins suisse, même si tout ne peut pas être acheté en Suisse. La Ville a quelques fournisseurs de confiance qui proposent des prix concurrentiels, voir des gestes commerciaux importants.

Pour ce qui est des infrastructures sportives de La Veyre, par exemple pour l'éclairage et l'arrosage, il est important de prendre en compte les entreprises ayant déjà participé aux différents chantiers afin d'optimiser les frais annuels d'entretien sur l'ensemble des terrains de football.

Amendements :

Sur demande de la Commission des finances, la Municipalité et le Service proposent de scinder les conclusions en 4 domaines, soit :

- CHF 444'200.00 pour le mobilier et les équipements pour le secteur scolaire ;
- CHF 245'000.00 pour le mobilier et infrastructure informatique des accueils pré- et parascolaire ;
- CHF 368'600.00 pour les infrastructures sportives ;
- CHF 15'200.00 pour l'insonorisation de bureaux du service.

Après discussion, les commissaires souhaitent apporter une modification à ces amendements techniques en divisant la catégorie « infrastructure sportive » en deux, soit en séparant les investissements prévus pour les terrains de La Veyre (éclairage, arrosage et grillage) de ceux prévus pour le parcours sportif urbain. Les conclusions seraient ainsi scindées en 5 domaines, comme suit :

- CHF 444'200.00 pour le mobilier et les équipements pour le secteur scolaire ;
- CHF 245'000.00 pour le mobilier et infrastructure informatique des accueils pré- et parascolaire ;
- CHF 287'456.00 pour les infrastructures sportives de la Veyre ;
- CHF 81'144.00 pour le parcours sportif urbain ;
- CHF 15'200.00 pour l'insonorisation de bureaux du service.

Les commissaires ont approuvé ses amendements à l'unanimité.

3. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Conformément à l'article 71 al. 1 du règlement du Conseil communal, la commission de l'environnement et de l'énergie a examiné l'aspect du préavis No 10/2025 et a approuvé les conclusions à l'unanimité.

Détermination de la Commission des finances :

Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis No 10/2025 et s'est déterminée favorablement, à l'unanimité, quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°10/2025 telles qu'amendées, comme suit :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, telles qu'amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 10/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026 - 2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 444'200.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 245'000. — pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des structures d'accueil de l'enfance ;**
3. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 287'456. — pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des infrastructures sportives de la Veyre ;**
4. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 81'144. — pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements pour la réalisation d'un parcours sportif urbain ;**
5. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 15'200. — pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport ;**
6. de financer **ces dépenses** par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;
7. d'amortir **les crédits demandés** selon les règles MCH2.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice

Tobler Sarah

Séance terminée à 19h00.

Rapport validé le 26 avril 2025.